



AMBASSADE DE SUISSE
AU SÉNÉGAL

DAKAR, le 26 juillet 1963

1, rue Victor Hugo
B. P. 1772
Tél. 263.48

Réf. :

RP No 1 - SIERRA LEONE

La Sierra Leone se met peu à peu
au pas du socialisme africain.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Ayant revisité Freetown douze mois après en avoir ramené les impressions contenues dans mon rapport politique du 6 août 1962, j'ai trouvé que les choses y ont passablement changé. Alors qu'il y a un an encore, la Sierra Leone semblait s'attarder dans l'heureuse époque du laisser-faire, un esprit nouveau s'y est mis à l'oeuvre qui tend à mettre le pays au pas de la révolution que traverse le continent africain.

Les manifestations visibles de cette tendance sont les suivantes :

La principale richesse de la Sierra Leone est toujours le diamant. C'est l'exploitation de cette ressource qui exerce la plus grande influence sur la vie économique du pays et, par conséquent aussi, sur ses événements politiques et sociaux. Or, le diamant de la Sierra Leone se trouvant en grande partie dans des terrains d'alluvions, sous une couche de gravier mal-léable et souvent peu profonde, il est facile de l'exploiter

Monsieur Friedrich Traugott Wahlen
Conseiller Fédéral
Chef du Département politique
B e r n e

4 copies

.../.

Dodis



avec des outils extrêmement simples, aussi bien, une quantité énorme de diamants est-elle extraite par une multitude de petits chercheurs africains. Légalement, ces diamants devraient être offerts au Gouvernement ou à une Société agréée par lui, mais en pratique, ils sont souvent exportés en contrebande, causant par là un tort financier colossal au trésor public.

Quelques commerçants Indiens et Libano-Syriens qui avaient trempé dans ce trafic, ont été arrêtés puis expulsés.

Ces incidents ont étendu l'impopolarité des Indiens et des Libano-Syriens auxquels on reprochait déjà de s'enrichir trop facilement à cause de l'incapacité des Africains à gérer un commerce. De fil en aiguille, un Trade and Industry Bill a été élaboré en vue d'encourager l'africanisation du commerce. On a nationalisé le commerce du riz dans lequel, entre autres, les Indiens et les Libano-Syriens prospéraient. Une loi a été mise en vigueur afin d'interdire aux étrangers l'achat et la vente de biens fonciers sans autorisation préalable de l'Etat. Pour mieux faire rendre gorge aux profiteurs qui soustrayaient leurs revenus au fisc en falsifiant leur bilan, une réforme fiscale a été introduite par application de laquelle les sociétés commerciales supporteront désormais un impôt minimum sur le chiffre d'affaires de 2 % que leur compte se solde ou non par un bénéfice. Enfin, ces diverses réformes ont été accompagnées d'une campagne générale de dénigration des commerçants étrangers, tout particulièrement Libano-Syriens.

Il n'est guère surprenant qu'à la suite de cela un esprit de lassitude sinon de panique ait entraîné les victimes de ces diverses mesures à transférer leurs avoirs à l'étranger. Ces transferts, dont la valeur est supputée à 15 millions de livres, ont entraîné un brusque et alarmant rétrécissement des liquidités des banques locales car 180 millions de francs suisses

pèsent d'un certain poids dans l'économie d'un petit Etat sous développé comme la Sierra Leone. Aussi bien, le Gouvernement a-t-il jugé opportun d'aviser à des moyens énergiques pour renverser le cours des évènements et entraîner un reflux vers le pays des capitaux transférés à l'étranger.

Cette décision s'imposait en outre, eu égard à un sensible ralentissement des affaires que l'on attribue outre au sentiment d'insécurité que les évènements susdits n'ont pas manqué de provoquer, aux mesures draconiennes qui ont été instaurées en Guinée pour la défense de la monnaie. Ces mesures auraient en effet porté un coup fort sensible au trafic de contrebande entre la Guinée et la Sierra Leone, trafic qui aurait naguère contribué à la bonne marche du commerce.

A cette situation et à ces mesures qui auraient suffi à elles seules à décourager l'initiative du commerce, s'ajoutent les signes prémonitoires d'une transformation des moeurs en matière sociale: les organisations syndicales s'affirment de plus en plus et formulent des revendications qui ne sont pas de nature elles non plus à rassurer les entreprises privées.

Pour en revenir aux mesures financières et monétaires destinées à faire refluer en Sierra Leone l'argent placé à l'étranger, le Gouvernement interdit aux maisons de commerce étrangères d'entretenir des découverts sur leur compte courant auprès des banques du Royaume Uni. Tout phénomène ayant pour effet d'affaiblir la position monétaire de la Sierra Leone ne pouvait qu'alarmer la Banque d'Angleterre, Il n'est donc pas étonnant que celle-ci ait approuvé les mesures en question et se soit même employée à en faire accepter l'application par les banques privées anglaises.

Une mesure complémentaire dont on attend la promulgation d'un jour à l'autre pourvoira bientôt à limiter les découverts entretenus par le commerce étranger auprès des banques locales. A partir de ce moment là, un dispositif complet opérera qui obligera tous les commerçants étrangers en Sierra Leone à se procurer des liquidités au moyen de transferts effectifs en Sierra Leone.

Afin d'illustrer à quel point ces mesures sont révolutionnaires, je dirai en passant que le Gouvernement de la Sierra Leone n'a pas encore introduit dans son système bancaire la technique des " external accounts ".

L'innovation la plus importante dont j'ai entendu parler à Freetown et dont l'exécution y est attendue dans les 12 mois prochains est la réforme monétaire.

La Sierra Leone ne désire pas davantage que le Ghana et le Nigéria, se priver des avantages économiques que lui vaut son rattachement à la zone sterling. En revanche, le maintien d'une livre de la Sierra Leone librement convertible en sterling au taux de 1 livre pour 1 livre, ne satisfait plus le sentiment national des Sierra Léoniens.

Le Ministre des Affaires Etrangères, M. Karefa Smart, m'a même déclaré à ce propos qu'il avait été fort étonné que son collègue sénégalais, M. Doudou Thiam, ne paraisse pas saisir du tout l'importance qu'il y a pour un Etat souverain à posséder une monnaie authentiquement nationale. L'existence d'un franc sénégalais entièrement dépendant du franc français n'est, aux yeux de M. Karefa Smart, pas compatible avec la dignité souveraine du Sénégal. Aussi bien, la Sierra Leone va-t-elle fonder une banque d'Etat qui émettra un signe monétaire nouveau et original, le " Leone " qui sera convertible en livre sterling à raison de 2 leone pour 1 livre. Simultanément, on introduira le système décimal en matière de finance et de comptabilité.

L'instauration de cette nouvelle monnaie aura lieu conformément au schéma que nous avons déjà vu appliquer au Ghana et au Nigéria. Le Western African Currency Board à Londres remettra au Gouvernement de la Sierra Leone, la part de devises que celui-ci détient dans le pool géré par le Board. En d'autres termes, il n'y aura plus entre l'aire monétaire de la Sierra Leone et celle du Royaume Uni, une communication aussi complète et aussi libre que jusqu'à présent. Lors de l'introduction du Leone, le cours de ce dernier sera bien en pratique égal à 2 leone pour 1 livre sterling et la conversion d'une monnaie dans l'autre pourra avoir lieu sans restriction. Il dépendra par contre de la salubrité des finances publiques de la Sierra Leone que cette situation se prolonge.

La Banque d'Angleterre prêtera d'abord au Gouvernement de la Sierra Leone un de ses Directeurs, Directeur qui prendra la tête de la Banque Centrale de la Sierra Leone et dont on pourra évidemment attendre qu'il se conforme aux principes de gestion très orthodoxes qui sont ceux de la Banque d'Angleterre. A la longue toutefois, l'influence de ce Directeur diminuera. Sa position sera avec le temps africanisée elle aussi, et même si sous sa gestion le Gouvernement de la Sierra Leone se trouvait aux prises avec des difficultés financières graves, qui garantit qu'il accorderait dans ses préoccupations la priorité au maintien, envers et contre tout, d'une monnaie saine ? Il est notoire que même les hommes d'Etat africains les plus instruits n'ont pas la même intelligence des problèmes monétaires que les financiers occidentaux. Il est toujours tentant pour eux de puiser dans les fonds constituant la couverture monétaire, l'argent nécessaire pour faire face à des situations graves et imprévues.

Or, les finances publiques de la Sierra Leone paraissent aller au devant d'une période assez difficile. Comme partout ailleurs en Afrique, sauf en Mauritanie, on a de la peine à Freetown à maintenir dans des limites raisonnables les dépenses de l'appareil administratif. Il faudrait que celles-ci n'augmentassent pas à un rythme plus rapide que celui du développement économique et des ressources nouvelles qui en découlent pour l'Etat.

Or, dans le domaine du développement économique précisé-ment, j'ai trouvé à Freetown une situation obscure.

Il y a quelques mois, en date du 8 janvier 1963, j'ai communiqué à vos service un document intitulé " Ten-Year Plan of Economic and Social Development for Sierra Leone 1962/63 - 1971/72 ". Voici les informations que j'ai recueillies de très bonne source au sujet de la valeur théorique et pratique qu'il convient d'attribuer à ce document. Celui-ci est dû à la plume d'un intellectuel formé aux Etats Unis d'Amérique mais qui ne possède aucune expérience pratique quelconque, ni des choses financières ni de celles du commerce, de l'industrie ou de l'agriculture. Il a entrepris son travail à la requête du Gouvernement qui le pressait vivement de mener sa tâche à chef dans un délai de deux mois. L'auteur a respecté le délai mais le résultat est qu'il n'a guère eu la possibilité de fournir un effort créateur et qu'il a dû se contenter de coucher dans son rapport la somme de desiderata des différents services de l'administration.

Le Gouvernement a néanmoins adopté ce plan et l'ayant fait approuver par le Parlement, il s'est mis en quête des fonds nécessaires pour l'exécuter, espérant que la Banque Mondiale ne ferait pas de difficultés pour les lui prêter.

Au lieu de cela, les experts de la Banque Mondiale qui se sont rendus en Sierra Leone afin d'étudier dans quelle mesure le plan correspondait à ses ressources et à ses besoins ont constaté qu'alors que les richesses naturelles sont considérables, les investissements prévus n'avaient guère trait qu'à la réalisation de projets de caractère social complètement stériles du point de vue économique. En d'autres termes, si la Sierra Leone exécutait son plan, elle multiplierait ses dépenses sans pourvoir à l'accroissement de son revenu. Ayant vu cela, les experts de la Banque Mondiale ont opiné contre l'octroi des crédits demandés.

Les gens informés de Freetown ne pensent pas d'ailleurs que le Gouvernement songe encore sincèrement à mettre son plan à exécution sans le remanier de fond en comble. Cela n'empêche pas quelques esprits pessimistes de se demander si la Sierra Leone, par dépit ou par amour propre, ne se tournera pas d'abord vers l'URSS pour essayer d'en tirer les crédits que la Banque Mondiale n'a pas voulu accorder.

Il ne faudrait toutefois pas conclure de ce qui précède que l'économie de la Sierra Leone demeure entièrement stagnante faute de capitaux.

Les ressources du sous-sol sont abondantes et elles attirent constamment des capitaux privés, notamment ceux de la Société suisse de l'aluminium qui inaugurerà ses installations d'extraction de bauxite en novembre prochain. Une entreprise écossaise pourvoit à la mise en valeur des gisements de fer qui constituent la richesse minérale la plus importante après le diamant.

L'ambiance générale qui règne dans le pays n'est donc pas assez sombre pour effrayer les capitalistes privés étrangers. Ceux-ci sont loin d'abandonner à la stagnation un pays

dont la richesse potentielle, aussi bien agricole qu'industrielle, est très grande et dont le Gouvernement sait encore fort bien distinguer entre les services d'un commerçant libanais et ceux d'un banquier de la cité de Londres.

Je vous rapporterai en terminant, pour vous faire apprécier quelle assurance la Sierra Leone tire de ses richesses minières, une remarque de M. Karefa Smart concernant le marché commun européen.

Le marché commun, a déclaré le prénommé, exerce un attrait tout spécial sur les pays d'Afrique dont la situation économique est affectée d'une façon prédominante par le problème de l'écoulement et des prix des produits agricoles tropicaux (arachide au Sénégal, café en Côte-d'Ivoire, bois au Gabon etc...). C'est le cas tout spécialement des pays francophones. Aussi bien, M. Karefa Smart comprend-il ceux-ci et ne réproouve-t-il aucunement le fait qu'ils n'aient pas pu renoncer à l'énorme secours que leur promettait l'association à la CEE.

En ce qui concerne son propre pays, les richesses agricoles de ce dernier sont encore beaucoup trop peu développées pour que la Sierra Leone possède un intérêt pressant à clarifier sa position dans cette affaire. Elle estime qu'elle peut attendre, sans préjudice économique, de voir comment tournera en définitive la crise Grande-Bretagne - CEE.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.



AMBASSADEUR DE SUISSE